

## VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSÉANCE DU 26 JUIN 2024

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 33  
\*\*\*

En vertu de l'article L.2131-1 du  
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la  
convocation à la présente séance a été  
adressée aux conseillers municipaux en  
date du 19 juin 2024

et atteste que le présent document a  
été publié par voie électronique le

**02 JUL. 2024**

transmis en Sous-Préfecture le

**02 JUL. 2024**

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,



Laurence BERNARD

**Présents :** Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme DESFORGES,  
M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES, M. PRACA, Maires-  
Adjoints,  
Mme JOURDRIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, Mme CLARKE,  
Mme SERIEYS, M. LELUBRE, Mme WEILL-LOGEAY, M. MANUEL,  
Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. HULLIN, Mme BEHA, M. FRANÇOIS,  
Mme CAMPION, Mme DE CHABOT, M. CHARLES, M. BUYS, M. BIZET,  
Mme HERBERT, Conseillers Municipaux,

**Pouvoirs :**

Mme WANG, pouvoir remis à M. FOURNIER  
M. AMADEI, pouvoir remis à M. DOAN  
M. KADDIMI, pouvoir remis à Mme CLARKE  
Mme MORAINÉ, pouvoir remis à M. FRANÇOIS  
M. SIMONIN, pouvoir remis à Mme DE BROSSES  
Mme THEBAUD, pouvoir remis à M. BUYS

**Absents :**

M. GALPIN  
M. LEPUT

**Secrétaire de séance :** Pascal SIMONNET

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de  
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 22  
mai 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.  
La séance est levée à 22 heures 15.

N° 24-4-20

OBJET**REGLEMENT D'UTILISATION DES VEHICULES MUNICIPAUX**

M. SIMONNET propose à l'assemblée d'adopter un règlement d'utilisation des  
véhicules municipaux.

Ce document permet d'établir un cadre et de rappeler les bonnes pratiques  
d'utilisation des véhicules aux agents.

Considérant la nécessité de formaliser un règlement pour l'utilisation des véhicules  
municipaux par les utilisateurs,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 17 juin 2024,

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20240626-24-4-20-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2024  
Date de réception préfecture : 02/07/2024

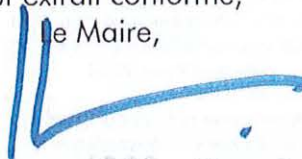
Vu l'avis de la Commission Finances - Ressources Humaines - Administration Générale réunie le 17 juin 2024,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

DECIDE d'adopter le règlement d'utilisation des véhicules municipaux joint en annexe de la présente délibération.



Fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Laurence BERNARD